

Date	7 novembre 2022
Destinataires	Les courtiers mandataires, les correspondants sur le marché libre, les courtiers du Lloyd's, les agents de gestion, les responsables de la conformité et les tiers administrateurs
Objet	Canada: Déclarations réglementaires de fin d'exercice pour les affaires RC Entreprises de l'Ontario et la branche Automobile (Canada) – Date limite (le 4 janvier 2023)
Pièce jointe	Tableaux des codes de risque: Annexe A (RC Entreprises – Ontario) et Annexe B (Automobile – Canada)

Objectif:	Rappeler à tous les intéressés leur obligation de se conformer aux exigences réglementaires concernant les affaires RC Entreprises de l'Ontario et la branche Automobile.
Intéressés:	Tous les courtiers mandataires qui font souscrire des assurances RC Entreprises en Ontario (Annexe A) et qui souscrivent l'assurance automobile (Annexe B)
Branche d'assurance:	RC Entreprises en Ontario et Automobile
Province:	L'Ontario seulement pour la branche Entreprises. Toutes les provinces et territoires excepté la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan pour la branche Automobile.
Date d'effet:	Immédiatement

Ce que vous devez savoir

Les autorités provinciales attachent une grande importance à l'exactitude des déclarations réglementaires au Canada et les soumettent à un contrôle minutieux. Toute infraction aux normes réglementaires du Lloyd's, ou tout autre participant sur le marché du Lloyd's, l'exposerait à des sanctions. Par conséquent, il est impératif que toutes les données non déclarées concernant les affaires RC Entreprises de l'Ontario et les affaires Automobile soient déclarées à temps afin d'éviter de compromettre le maintien de vos mandats du Lloyd's.

Les affaires RC Entreprises de l'Ontario et les affaires Automobile pour l'année 2022 (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) doivent être **déclarées au plus tard le 4 janvier 2023**.

Les affaires RC Entreprises de l'Ontario

Les affaires RC Entreprises de l'Ontario sont assujetties à la déclaration obligatoire de

données. **Les affaires traitées par le système Comptabilité et règlement de Lineage répondent automatiquement aux exigences de déclaration réglementaires.**

Les affaires RC Entreprises de l'Ontario) traitées en dehors du système Comptabilité et règlement de Lineage doivent être communiquées au courtier du Lloyd's par l'intermédiaire de Lloyd's Canada. La déclaration doit inclure les codes de risques applicables (une liste des codes de risque est jointe dans l'Annexe A).

Si vous n'avez pas encore déclaré vos affaires RC de l'Ontario dans Lineage, veuillez-vous assurer de compléter les étapes applicables énumérées ci-dessous.

Affaires souscrites en vertu d'un mandat

Les affaires peuvent être déclarées selon l'une des méthodes suivantes :

- **En ligne** – Les intéressés déclarent leurs transactions (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) pour la RC en l'Ontario en ligne via Lineage.
- **Téléchargement d'un fichier**– Les intéressés téléchargent leurs transactions (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) pour la RC en l'Ontario sur Lineage, au moyen d'un fichier de format conforme aux exigences de Lloyd's Canada.

Pour les correspondants sur le marché libre et les fiches de souscription

Les transactions (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) réglées directement avec Londres sont reçues via le fichier de données de Londres, Xchanging. Les transactions RC Entreprises de l'Ontario sont extraites et soumises au Bureau d'assurance du Canada (BAC), répondant automatiquement aux exigences de déclaration réglementaires.

Les affaires Automobile

Les affaires Automobile sont assujetties à la déclaration obligatoire de données. **Les affaires Automobile au Canada doivent être traitées par le système Comptabilité et règlement de Lineage, ce qui répond automatiquement aux exigences de déclaration réglementaires.** La déclaration doit inclure les codes de risques applicables (une liste des codes de risque est jointe dans l'Annexe B).

Rappel:

Les affaires Automobile au Canada :

- Doivent être souscrites par l'intermédiaire de courtiers mandataires du Lloyd's dûment autorisés;
- Ne peuvent être souscrites sur le marché libre ni au moyen de fiches de souscription;
- Doivent être traitées dans Lineage.

Ce que cela signifie pour vous

À l'approche de la clôture de l'exercice, permettez-moi de souligner l'importance de déclarer les affaires RC Entreprises de l'Ontario et les affaires Automobile pour l'année 2022 (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) **au plus tard le 4**

janvier 2023 afin que les Souscripteurs du Lloyd's puissent respecter les exigences réglementaires et ainsi éviter des pénalités.

Si vous ne réglez pas les transactions pour les risques et les sinistres via Lineage ou Xchanging, nous vous invitons à contacter info@lloyds.ca pour toute question et/ou pour organiser une session de formation sur Lineage. Nous nous ferons un plaisir de vous aider au long du processus.

Les tableaux précisant les exigences de déclaration et les codes de risque pour les affaires RC Entreprises (Ontario) et les affaires Automobile visés par ces exigences sont joints au présent bulletin.

Nous vous remercions pour vos efforts. Nous comptons sur notre collaboration commune pour que toutes les déclarations afférentes à 2022 soient effectuées à temps.

Marc Lipman

President, Lloyd's Canada Inc.

Attorney in Fact in Canada for Lloyd's Underwriters

info@lloyds.ca

ANNEXE A (AFFAIRES RC ENTREPRISES DE L'ONTARIO)

Quelles sont les opérations à déclarer ?	Qui doit les déclarer ?	Comment procéder ?	Délai de déclaration
Les risques/sinistres de l'Ontario comportant une composante Responsabilité souscrite en vertu d'un mandat pour lequel les règlements ne passent pas par Lloyd's Canada. Voir ci-après les codes de risque concernés.	Tous les courtiers mandataires (peu importe le lieu de leur domicile) qui font souscrire de l'assurance Responsabilité en Ontario. Cela inclut les affaires des entreprises de services.	1) En ligne en utilisant les applications Polices et Sinistres de Lineage. 2) Au moyen d'un fichier de format conforme aux exigences de Lloyd's Canada. Veuillez communiquer avec info@lloyds.ca si vous avez besoin de plus amples renseignements ou d'une séance de formation.	L'opération doit être déclarée à Lloyd's Canada lorsqu'elle est déclarée au courtier du Lloyd's.

Codes de risque	
CY	CYBER SECURITY DATA AND PRIVACY BREACH
D2	D AND O LIAB EXCL FINANCIAL INSTITUTIONS IN USA
D3	D AND O LIAB EXCL FINANCIAL INSTITUTIONS EXCL USA
D4	D AND O LIAB FOR FINANCIAL INSTITUTIONS INCL USA
D5	D AND O LIAB FOR FINANCIAL INSTITUTIONS EXCL USA
D6	EMPLOYMENT PRACTICES LIABILITY INSURANCE (EPLI) INCL. US
D7	EMPLOYMENT PRACTICES LIABILITY INSURANCE (EPLI) EXCL. US
E2	PROF INDY E AND O FOR LEGAL PROFESSIONS INCL USA
E3	PROF INDY E AND O FOR LEGAL PROFESSIONS EXCL USA
E4	PROF INDY E AND O FOR ACCOUNTANTS INCL USA
E5	PROF INDY E AND O FOR ACCOUNTANTS EXCL USA
E6	PROF INDY E AND O ARCHITECTS ENGINEERS INCL USA
E7	PROF INDY E AND O ARCHITECTS AND ENGINEERS EXCL USA
E8	MISC PROF IND E AND O INCL USA EXCL "E2" "E4" "E6" CODES
E9	MISC PROF IND E AND O EXCL USA EXCL "E3" "E5" "E7" CODES
EA	ENERGY LIABILITY ONSHORE CLAIMS MADE
EB	ENERGY LIABILITY ONSHORE ALL OTHER
EP	ENVIRONMENTAL IMPAIRMENT LIABILITY OR NM POLLUTION LIABILITY
F2	PROF INDY E AND O FOR FIN INSTITUTIONS INCL USA
F3	PROF INDY E AND O FOR FIN INSTITUTIONS EXCL USA
F4	TECHNOLOGY AND TELECOMMUNICATIONS E&O INCL. US
F5	TECHNOLOGY AND TELECOMMUNICATIONS E&O EXCL. US
GH	HOSPITALS/ INSTITUTIONAL HEALTHCARE INSURANCE RISKS IN USA
GM	MEDICAL MALPRACTICE EXCL USA
GN	NURSING HOMES/ LONG-TERM AND ALLIED HEALTHCARE INSURANCE RISKS IN USA
NA	NM GENERAL AND MISC LIABILITY ALL OTHER EXCL USA
NC	NM GENERAL AND MISC LIAB CLAIMS MADE EXCL USA
NR	NM GENERAL AND MISC LIABILITY ALL OTHER EXCL USA - BINDERS ONLY
NS	NM GENERAL AND MISC LIAB CLAIMS MADE EXCL USA - BINDERS ONLY
UA	NM GENERAL AND MISC LIABILITY ALL OTHER INCL USA
UC	NM GENERAL AND MISC LIAB CLAIMS MADE INCL USA
UR	NM GENERAL AND MISC LIABILITY ALL OTHER INCL USA - BINDERS ONLY
US	NM GENERAL AND MISC LIAB CLAIMS MADE INCL USA - BINDER ONLY
W3	UK EMPLOYERS LIABILITY
W4	INTL WORKERS COMP AND EMPLOYERS LIAB EXCL USA AND UK
XF	NM LIABILITY EXCESS OF LOSS IN USA
XG	NM LIABILITY EXCESS OF LOSS EXCL USA

ANNEXE B (AUTOMOBILE)

Affaires déclarées dans Lineage et réglées par Xchanging.

Types de risques	Branche	Codes de risque	Moment de la déclaration
1. Voitures de tourisme – Partout où le Lloyd's est agréé	Automobile	MG	Lorsque l'opération est déclarée au courtier du Lloyd's
2. Parc automobile	Automobile	MG	
3. Véhicules utilitaires tarifés individuellement (IRCA) – Partout où le Lloyd's est agréé	Automobile	MG	
4. Incendie, vol et collision (FTC) – En Alberta	Parc automobile ou Biens des entreprises pour les classes 51, 61 et 99.	Si Automobile, MG. Si Biens des entreprises, B5.	
5. Incendie, vol et collision (FTC) – Partout où le Lloyd's est agréé, sauf en Alberta	Parc automobile	MG	
6. RC automobile des non-propriétaires – En Ontario (FPO n° 6)	Automobile ou RCE Entreprises	Si RCE, code RCE approprié. Si Auto, MG.	
7. RC automobile des non-propriétaires – Partout où le Lloyd's est agréé, sauf en Ontario (FPS/FPQ n° 6)	Automobile	MG	
8. Formule des garagistes – Partout où le Lloyd's est agréé	Automobile	MG	
9. Véhicules publics – Partout où le Lloyd's est agréé	Automobile	MG	
10. Divers – Partout où le Lloyd's est agréé	Automobile	MG	